

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 27 novembre 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 27 du mois de novembre à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 21 novembre 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, adjoints, Kate MARIE, Jean Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT, Jean-Laurent PEREZ, Jean-Philippe DELARUE, Jean Pierre BUERBA.

**ABSENTS EXCUSES**

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS  
Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphaël BENOIT  
Stéphane AUZERAL procuration à Marc CAUMONT  
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **23 octobre 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **23 octobre 2023** est approuvé à l'unanimité.

**PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2023 (89-2023)**

Le fonds de solidarité (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent. Il permet d'attribuer un soutien financier pour le paiement des loyers et des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et téléphonie.

La participation des communes est établie en fonction du nombre d'habitants.

La contribution de la commune d'ARREAU s'élève à 270,20 € pour l'année 2023.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide l'attribution d'une contribution communale au FSL au titre de l'année 2023 s'élevant à 270,20 €.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau